

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMISE

TRANSMIS À : ME NATASHA SIVRET, PROCUREUR DE LA POURSUITE : 450-688-8209

ET :

TRANSMIS À : ME JOHANNE G. DURAND, GREFFIÈRE COUR MUNICIPALE : 450-454-6898

No de cause(s) ou constat(s) _____

Date d'audience : _____ Défendeur : _____

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____ - _____
_____ - _____

Adresse électronique (courriel) : _____

Je, soussigné(e), _____, demande à ce que la cause ou les causes ci-haut mentionnée(s) soi(en)t remise(s) pour la raison suivante :

Je consens à ce que mon dossier soit remis à la première date de Cour suivant la date où mon dossier était cédulé sur le rôle, (consulter le calendrier de la Cour sur le site WEB (www.ville.saint-remi.qc.ca) pour les dates) :

Ma **nouvelle date de cour** est donc le _____ 20____ à ____h__.

Veuillez cocher ici si c'est votre **2^E DEMANDE DE REMISE OU** si la cour ou le procureur vous a avisé que la date serait péremptoire, c'est-à-dire qu'aucune autre remise ne sera permise.

DATE PÉREMPTOIRE

Je suis conscient(e) que je ne recevrai aucun autre avis et que je devrai me présenter à la date ci-haut indiquée sans quoi un jugement pourra être rendu contre moi en mon absence.

SIGNATURE

DATE

IMPORTANT : vous avez 2 façons de nous faire parvenir ce formulaire. Vous pouvez soit l'imprimer, le signer et le numériser pour ensuite l'envoyer par courriel au greffe de la Cour à jgdurand@ville.saint-remi.qc.ca **et** à Me Natasha Sivret à nsivret@morencyavocats.com au ou encore l'envoyer par télécopieur au 450-454-6898 **et** au 450-688-8209

DÉLAI : 3 jours juridiques francs. Il est à noter qu'il est de votre responsabilité de faire parvenir ce formulaire dans les délais prescrits notamment s'il y a des témoins d'assignés. Dans le cas contraire, soyez avisé(e) que vous pourriez être condamné(e) à payer des frais et que ces frais seront dus même si vous êtes acquitté(e).

De plus, il est à noter **qu'aucune demande de remise reçue après 15 h le vendredi précédant la séance ne sera traitée**. Vous serez alors dans l'obligation de vous présenter en personne pour présenter votre demande ou de vous faire représenter par un procureur qui **devra se présenter** à votre place.

Si la demande est accordée, des frais de 33.00 \$ seront payables dans les 30 jours selon le Tarif.